



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directives

Question écrite n° 46004

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes au sujet des retards trop fréquents de la France en ce qui concerne la transposition des directives. En effet, cette situation contribue à faire de notre pays un des mauvais élèves de la « classe » européenne, alors qu'il en est pourtant un des fondateurs. Par exemple, la France n'a pas encore transposé dans son droit national la directive européenne sur la vie privée et les communications électroniques. Elle se trouve ainsi sous le coup d'une procédure d'infraction ouverte par la Commission européenne. Il lui demande dans quels délais elle entend favoriser la régularisation de cette situation et quelles mesures elle compte mettre en place pour favoriser la transposition dans les délais indiqués des autres directives communautaires.

Texte de la réponse

Le 18 juillet 2006, la Commission a publié le quinzième tableau d'affichage du marché intérieur, recensant le taux de déficit de transposition des directives du marché intérieur par État membre. Ce tableau traduit l'ampleur des efforts réalisés par la France. En effet, le déficit français est de 1,9 % alors qu'il s'établissait à 4,1 % en juillet 2004 et 3,2 % en janvier 2005. Il était encore de 2,4 % en juillet 2005. Pour atteindre le taux de 1,9 %, le Gouvernement, sous l'impulsion de la ministre déléguée aux affaires européennes, a obtenu la transposition de trente-sept directives entre le 1er décembre 2005 et le 31 mai 2006 ; ce qui n'avait jamais été atteint auparavant. En outre, dans certains secteurs comme l'environnement, la France n'accuse plus aucun retard de transposition. Par ailleurs, la France améliore son classement puisqu'elle passe, au sein des 25, de la 18e place en février dernier au 17e rang. Les progrès sont donc réels et illustrent non seulement l'implication volontariste du Gouvernement mais également une mobilisation accrue du Parlement sur cette question. Pour autant, la France doit poursuivre et intensifier encore ses efforts pour atteindre l'objectif communautaire fixé à 1,5 % par le Conseil européen. C'est dans cet esprit que la ministre déléguée aux affaires européennes a présenté une communication au conseil des ministres le 19 juillet, appelant les divers départements ministériels à poursuivre leurs efforts. À cette occasion, la ministre a rappelé l'étude demandée par le Premier ministre au Conseil d'État sur les aménagements qu'il était possible d'apporter au système juridique français pour rendre le processus de transposition plus efficace. Cette étude devrait être remise au Premier ministre à l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46004

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6537

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8753